

Projet d'établissement 2023/2029

Validé par le bureau communautaire du 16 octobre 2023
Délibération N° bur23/026

Table des matières

Introduction	3
Un conservatoire au XXIème siècle	4
I. Le conservatoire sur son territoire : état des lieux	5
1. Carte d'identité.....	5
2. Repères historiques.....	5
3. Territoire.....	7
4. Culture	7
5. Éducation.....	8
6. Evolution récente	8
II. Apprendre et pratiquer	10
1. Les principes pédagogiques.....	10
2. Objectifs généraux des parcours pédagogiques	10
3. L'accès à la pratique artistique.....	11
4. Le théâtre	12
5. Le pôle voix, théâtre, arts de la scène	12
6. La musique.....	13
7. Le pôle XVII-XXI.....	13
8. Le pôle création	14
9. Le pôle Jazz	15
10. Les amateurs	15
III. Le conservatoire sur son territoire : perspectives.....	16
1. L'Education Artistique et Culturelle (EAC).....	16
2. L'action territoriale et les partenariats	16
3. La saison artistique.....	17
4. Faire ensemble : la participation des élèves et des familles	18
5. Au cœur d'un réseau d'établissements.....	18
IV. Le conservatoire au cœur de la collectivité.....	19
1. L'équipe et la structuration en 7 pôles.....	19
2. La Communauté d'Agglomération	20
3. Le numérique.....	20
4. La communication	21
5. La bibliothèque	21
6. Les locaux	22
Un projet en actions : synthèse des objectifs	23

Introduction

Historiquement implanté sur le territoire le conservatoire est reconnu bien au-delà, pour la qualité des formations dispensées. Il a vu son champ d'action largement évoluer et s'élargir au fil des décennies en parallèle des changements sociétaux : évolution des publics, révolution numérique, élargissement du territoire... Aujourd'hui, les défis sont nombreux et embrassent les questions environnementales, de citoyenneté, de ce qui fait culture ou territoire. Ils questionnent chaque secteur d'activité et l'enseignement artistique ne fait pas exception.

Dans ce contexte, le plan de mandat de la Communauté d'Agglomération dresse d'ambitieuses perspectives pour la période 2021-2026. Dans le domaine culturel, il met l'accent sur la culture comme moyen d'épanouissement des individus, de développement et de rayonnement du territoire. Il vise à impulser une politique forte d'éducation artistique et culturelle en lien avec les communes mais aussi à favoriser l'émergence de jeunes talents au travers de projets à fort rayonnement.

Trois de ses axes interpellent tout particulièrement l'action du conservatoire, visant à faire de la communauté d'Agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône :

- Un territoire à forte identité culturelle et patrimoniale
- Un territoire de talents
- Un territoire fédérateur dans la réduction des fractures territoriales

Ils guident ce projet d'établissement et sont déclinés au fil des pages en un faisceau d'actions et d'objectifs reflétant les valeurs de l'établissement qui viseront à la fois un ancrage renforcé sur l'ensemble des communes de la Communauté d'Agglomération et, la consolidation ou le développement de formations d'excellence. A cet égard, la perspective en 2026, lors de la prochaine échéance du classement par le Ministère de la Culture, d'un changement de catégorie vers celle des Conservatoires à Rayonnement Départemental constitue un enjeu particulièrement exaltant.

Tout à la fois solidement ancré dans sa riche histoire, agile, ouvert et tourné vers l'avenir, le conservatoire évolue dans cet environnement complexe pour apporter des réponses porteuses de sens et de vitalité créative. Pleinement connecté à son époque et à son environnement il s'attache à imaginer et incarner chaque jour un conservatoire au XXIème siècle.

Un conservatoire au XXIème siècle

Ancré sur son territoire et à l'écoute du monde, le conservatoire - service public de l'enseignement et de l'éducation artistique – œuvre à l'épanouissement de *l'individu*, à la construction du *citoyen*, à l'émergence de *l'artiste*. Ces valeurs humanistes prennent vie sur le *territoire* et animent la démarche de *l'équipe*.

L'individu : écouter, éveiller, accompagner

L'élève, l'artiste en devenir, l'amateur sont au cœur des démarches portées par le conservatoire.

Il s'agit de déployer un environnement de formation ouvert et accueillant pour chacun, selon son âge, sa sensibilité, ses caractéristiques et son histoire afin :

- de permettre la découverte de la diversité des expressions artistiques,
- de susciter la curiosité, l'enthousiasme, le désir,
- d'accompagner l'éveil et la construction de personnalités artistiques solides dans leurs compétences et ouvertes sur le monde,

Le citoyen : coopérer, s'engager, participer

Convaincu que l'expression artistique dans sa diversité contribue à une société plus harmonieuse, le conservatoire promeut *une éducation à l'art tout autant que par l'art*, en favorisant :

- la construction de qualités de respect, d'accueil d'autrui, d'ouverture culturelle,
- le sens du collectif, la capacité à coopérer au service d'un projet commun.
- le sens de l'effort et de l'engagement dans la durée source d'épanouissement.
- Il s'agit aussi de donner sens aux réalisations des élèves en leur permettant de prendre part à la vie culturelle de leur territoire.

L'artiste : créer, transmettre, partager

Animé par une équipe *d'enseignants-artistes*, le conservatoire accompagne des *élèves-artistes* vers l'émergence et la structuration de leurs projets personnels ou collectifs. La rencontre et le compagnonnage avec les œuvres et les artistes d'hier et d'aujourd'hui, d'ici et d'ailleurs y contribue tout autant que *la création* et le développement de la capacité d'invention. Une attention particulière sera portée à la place des créatrices.

Le territoire : comprendre, dialoguer, irriguer

Ces valeurs s'incarnent sur un territoire. L'action du conservatoire, articulée autour d'un projet commun avec les services de la communauté d'agglomération, est élaborée et mise en œuvre dans un dialogue constant avec les communes, les partenaires et les habitants. A l'écoute des besoins, contraintes et atouts, il s'agit en s'appuyant sur l'existant, de prendre part aux dynamiques locales.

L'équipe : respecter, coopérer, innover.

L'équipe est la force vive chargée de donner vie à ce projet. Elle est une et riche de sa diversité. En accord avec les valeurs et les règles du service public, le respect et la confiance fondent un dialogue fécond qui articule les différences comme autant de complémentarités à partir desquelles s'élabore un projet cohérent auquel chacun apporte son concours. La capacité d'innover, de se renouveler, de coopérer à des projets transversaux est nécessaire pour s'adapter aux nouveaux contextes, enjeux et objectifs auxquels l'enseignement artistique est confronté. Mais ces dynamiques de mouvement s'équilibrent d'une toute aussi nécessaire stabilité, fondée sur la clarté des missions et la recherche constante de fluidité et d'efficacité des procédures.

I. Le conservatoire sur son territoire : état des lieux

1. Carte d'identité

Établissement classé par le Ministère de la Culture, le Conservatoire à Rayonnement Intercommunal Villefranche-Beaujolais-Saône inscrit son action dans le cadrage des textes nationaux et départementaux régissant l'enseignement artistique.

Animé par une équipe de 60 agents, il compte aujourd'hui près de 900 élèves des différents parcours pédagogiques de l'éveil au cycle 3, dont plus de 80% ont moins de 18 ans et résident sur la Communauté d'Agglomération. Mais au travers de nombreux dispositifs d'Education Artistique et Culturelle, avec en première ligne l'intervention musique dans les écoles, le conservatoire s'adresse chaque année beaucoup plus largement, à environ 3 400 enfants. Il contribue également de manière importante à la vie culturelle du territoire en portant une saison publique riche d'environ 140 manifestations par an, dont de nombreux projets nourris par la présence d'artistes invités ou prenant appui sur des partenariats avec les structures locales.

Le développement des pratiques artistiques des amateurs au travers des enseignements, des formations instrumentales ou vocales directement portées par le conservatoire ou par le soutien, les partenariats avec différentes associations une autre mission d'importance et la finalité de son action.

Jusqu'alors seule la spécialité musique était proposée par l'établissement, mais depuis 2019, l'ouverture au théâtre représente un tournant important dans l'histoire du conservatoire et recèle de riches perspectives d'avenir.

2. Repères historiques

Le Conservatoire est issu de l'Ecole de musique de l'Union Musicale, créée en 1940 par Claude Cottinet, municipalisée en 1966 puis agréée par l'Etat en 1968.

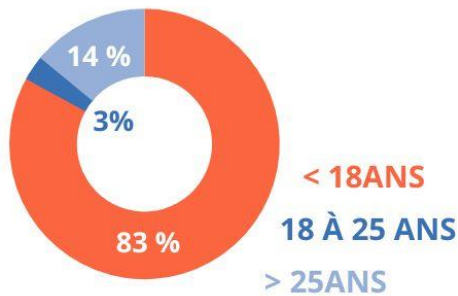
Des classes à horaires aménagés musique (CHAM) ont été ouvertes en 1989 en partenariat avec le Groupe scolaire Albert Dumontet, suivies en 1993 de la mise en place avec le Collège Claude-Bernard d'un partenariat permettant aux collégiens issus des CHAM de poursuivre une partie de leur apprentissage musical sur le temps scolaire grâce à un aménagement horaire.

L'école passe en 2000 sous la compétence du district de Villefranche regroupant les communes de Villefranche-sur-Saône, Arnas, Gleizé et Limas et voit le rattachement de l'école de musique de Limas.

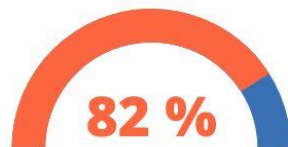
Dans le cadre de la loi de décentralisation de 2004, l'appellation évolue et l'Ecole de musique devient en 2008, Conservatoire à Rayonnement Intercommunal.

A la création de la Communauté d'Agglomération en 2014, l'école de musique intercommunale de Jassans-Riottier est rattachée au conservatoire, qui est désormais actif sur 3 sites : Villefranche-sur-Saône, Limas et Jassans-Riottier.

900 ÉLÈVES



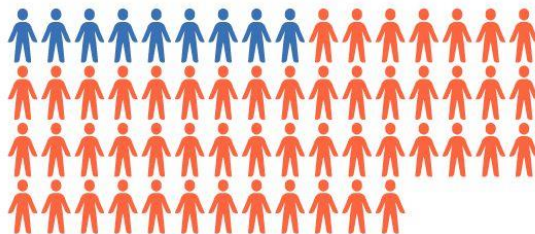
ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE : 3 400 ENFANTS



INTERVENTION
SCOLAIRE



INTERVENTION
PETITE ENFANCE



60 AGENTS
47 ETP
(ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN)
DONT
51 PROFESSEURS



140 MANIFESTATIONS PUBLIQUES

**BUDGET DE
FONCTIONNEMENT :**

2 450 000 €
90% DE MASSE
SALARIALE

FINANCEMENT



77 %
COMMUNAUTÉ
D'AGGLO-
MÉRATION



9 %
SUBVENTIONS



14 %
COTISATION
DES USAGERS

3. Territoire

Née en 2014, la Communauté d'Agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône compte aujourd'hui environ 73 000 habitants répartis sur 18 communes, entre les monts du Beaujolais, la Saône et la plaine de l'Ain. Situé à 40km au nord de Lyon, le territoire est doté d'un important bassin d'emplois et montre un réel dynamisme démographique, surtout porté par les petites communes.

Mais l'agglomération a aussi la particularité d'embrasser deux départements, le nouveau Rhône majoritairement mais aussi l'Ain, avec la commune de Jassans-Riottier, le conservatoire relevant ainsi de deux Schémas Départementaux des Enseignements Artistiques.

Seul établissement contrôlé par l'état sur le nouveau Rhône, il occupe une position de centralité au cœur d'un vaste espace rural de part et d'autre de la Saône et a vocation à tisser des liens, à travailler en synergie, en articulation avec les établissements de son aire de rayonnement, pour contribuer à une équité d'accès aux pratiques musicales et artistiques.

Le conservatoire s'attache à coopérer avec les structures associatives dans le respect de leurs propres projets, afin de créer un maillage cohérent d'enseignements et de pratiques artistiques sur le territoire. C'est le cas en particulier avec l'ADEPA (Association pour le Développement de la Pratique Artistique), structure associative créée en 2017 et basée à St Etienne des Oullières, issue de la réunion de cinq harmonies / fanfares et écoles de musiques associatives des communes de Cogny, Le Perréon, Salles-Arbussonnas-en-Beaujolais et St Etienne-des-Oullières.

4. Culture

Dans le domaine de la culture, le territoire s'avère contrasté. Il est riche d'équipements structurants qu'ils soient communautaires (conservatoire et musées communautaires) ou communaux. Il est vivant de dynamiques associatives fortes, ainsi que de la présence d'un important vivier d'artistes. Mais il est également traversé d'enjeux complexes liés à l'équilibre territorial, à la mixité sociale, et à l'équité d'accès aux équipements culturels ou d'implication dans la vie culturelle locale.

En 2015 la ville de Villefranche-sur-Saône et la Communauté d'Agglomération se sont dotées d'une direction de la culture mutualisée afin de favoriser les synergies et les dynamiques de projet.

Témoignage de la richesse patrimoniale et environnementale du territoire, deux labellisations d'importance concernent la Communauté d'Agglomération :

- Le label Géoparc décerné par l'UNESCO en 2018 rassemble les quatre EPCI du Beaujolais, soit 116 communes.
- Le label pays d'art et d'histoire décerné par le Ministère de la Culture en 2019 embrasse 51 communes de l'agglomération Villefranche Beaujolais Saône et de la Communauté de Communes Porte des Pierre Dorées.

La Communauté d'Agglomération poursuit l'objectif de favoriser l'émergence de jeunes talents, en particulier dans le domaine musical. A cet effet, elle apporte son soutien au festival Les Nouvelles Voix porté par le théâtre de Villefranche-sur-Saône. Elle a également mis en place en 2022, L'Ampli, tremplin apportant à des jeunes groupes ou artistes du territoire une visibilité et une aide à la structuration de leur projet. Le conservatoire collabore à ces différentes actions.

Au cœur de ce tissu « à taille humaine » mais d'une richesse remarquable en termes d'interactions partenariales, le conservatoire, acteur majeur de la vie culturelle du territoire, déploie un faisceau d'actions diversifiées et complémentaires, à la rencontre des habitants.

5. Éducation

Le territoire comprend 33 groupes scolaires publics et 4 écoles élémentaires privées, 5 collèges publics et 1 collège privé, 2 lycées publics et 2 lycées privés.

En raison de la proximité de la métropole lyonnaise, l'enseignement professionnel ou post baccalauréat est peu développé avec une incidence claire sur le public fréquentant le Conservatoire puisque plus de 80% des élèves ont entre 6 et 18 ans.

Depuis 2019, un Plan local d'Éducation aux Arts et à la Culture (PLEAC) tend à une meilleure lisibilité et cohérence de l'action éducative aboutissant en 2022 à l'obtention du label 100% EAC. Cette même année les établissements relevant de l'éducation prioritaire, ont accédé au dispositif des Cités Educatives.

L'intervention musicale dans les écoles élémentaires publiques du 1^{er} degré constitue de longue date un axe majeur de l'action du conservatoire et concerne aujourd'hui environ 110 classes par an. Plébiscitée par les communes, cette large présence artistique dans les écoles rencontre également une forte adhésion des enseignants et confère au conservatoire un très fort ancrage dans la population.

Par ailleurs, le conservatoire a développé ces dernières années de nouvelles modalités d'action en milieu scolaire, au travers de classes artistiques renforcées. Aux CHAM historiques sont venues s'ajouter en 2019 des Classes à Horaires Aménagés Théâtre au collège REP+ Jean Moulin à Villefranche-sur-Saône, en 2020 un orchestre à l'école en secteur rural sur la commune de Denicé, et en 2021 une classe artistique voix/théâtre à l'école REP+ Jacques Prévert à Villefranche-sur-Saône.

Enfin, la Communauté d'Agglomération gère les structures petite enfance, secteur en direction duquel le conservatoire a récemment élargi son action ; elle porte aussi le Centre Intercommunal d'Action Sociale avec lequel le Conservatoire interagit pour le suivi de certains jeunes au titre du Programme de Réussite Educative.

6. Evolution récente

Ces dernières années, l'arrivée d'une nouvelle direction à la tête du conservatoire puis d'un nouvel exécutif et enfin l'adoption du plan de mandat ont conduit à engager de nombreuses actions qui aujourd'hui constituent la base de cette projection vers l'« à venir ».

Le théâtre

La scène artistique d'aujourd'hui ne peut se penser en champs disciplinaires séparés ; les liens, les porosités, entre les arts étant désormais communs. **Il importe donc à tous niveaux, que les élèves soient formés, socialisés dans un environnement favorisant ces échanges et rencontres entre les arts.** C'est pourquoi, le conservatoire développe progressivement la spécialité théâtre par la création en 2019 des classes à horaires aménagés théâtre au collège REP+ Jean Moulin puis en 2021, de la classe voix/théâtre Belleróchant scène à l'école REP+ Jacques Prévert. En 2022, un poste de professeur d'art dramatique a été ouvert et en 2023, les cursus théâtre mis en place au sein du conservatoire.

La création

Le conservatoire s'est très tôt engagé dans la mise en place de cours dédiés à la création par les nouvelles technologies. Par ailleurs, les démarches de création ont été également mises à l'honneur au travers de dispositifs successifs et ainsi ont progressivement « infusé » tout l'établissement constituant un terreau favorable à la mise en place en 2021, de parcours d'apprentissage qui leurs sont pleinement dédiés. Il s'agit désormais **d'accompagner les élèves ayant choisi la création pour discipline principale dans la construction de leur projet** et d'un corpus de compétences solide et ouvert. Un poste de musiques urbaines a été créé en 2023 pour consolider et diversifier ces parcours.

L'orchestre à l'école de Denicé

Les mobilités représentent pour les habitants des communes rurales un frein à l'accès aux activités culturelles et en particulier à l'apprentissage d'un instrument. **Pour contribuer à réduire cette fracture territoriale**, le conservatoire en partenariat étroit avec l'Education Nationale et la commune mais aussi grâce à un financement de l'Association Orchestre à l'Ecole pour l'achat du parc instrumental a mis en place depuis 2020 un orchestre à l'école cordes (violon, alto, violoncelle, contrebasse) encadré par 4 professeurs et qui rassemble une quarantaine d'enfants du CE2 au CM2.

Les évolutions pédagogiques

Plusieurs chantiers ont été menés s'appuyant sur le diagnostic réalisé fin 2019. En 2020 les parcours ont été clarifiés selon deux axes PULSE et TEMPO et une diversification des esthétiques des pratiques collectives en cycle 1 proposées, celle-ci s'est poursuivie par la suite. En 2021, l'évaluation en fin de cycles 1, 2 et 3 a été réformée selon les principes de l'évaluation formative et un parcours voix d'enfants a été créé. En 2023 une réforme des CHAM a été menée pour mettre en place des espaces pédagogiques nouveaux autour d'une pédagogie par l'expérimentation, des ateliers, coanimés par les professeurs d'instrument, de formation musicale, de chorale et des écoles.

L'inclusion

Comme l'école et l'ensemble de la société, l'enseignement artistique se mobilise pour **ouvrir pleinement ses portes aux personnes en situation de handicap ou à besoins spécifiques**. Dans cette démarche, les questionnements sont nombreux, et depuis 2022 le conservatoire s'y attèle avec volontarisme prenant appui sur des travaux antérieurs menés par l'équipe. Deux référentes handicap l'une pédagogique, l'autre administrative ont été nommées, elles seront secondées par une cellule ressource de plusieurs enseignants ; la concertation, la mise en place et le suivi des parcours adaptés s'affinent ; un atelier spécifique a été créé et le plan de formation en cours, se poursuivra jusqu'en 2025.

Le numérique

La crise sanitaire a accéléré l'entrée des outils numériques dans le monde professionnel et en particulier dans l'enseignement. Mais avant cela, de nombreuses réflexions avaient déjà été menées au conservatoire qui s'appuie dans ce domaine sur de solides ressources internes. Depuis, un plan numérique qui se poursuivra jusqu'en 2024 a permis progressivement de déployer des outils de coopération et de communication au sein de l'équipe, avec les élèves et à l'extérieur ; de renouveler et enrichir le parc matériel, de mener un plan de formation encadré par 3 enseignants de l'équipe.

Une réforme des tarifs et des modalités de paiement

Dans le but de **favoriser l'équité d'accès au conservatoire**, une régie de recette a été créée en 2019 afin de mettre en place un paiement échelonné pour les usagers, puis en 2020 la tarification des élèves résidant en dehors du département du Rhône a été revue, enfin respectivement en 2021 puis 2023, les tarifications de l'éveil et des locations d'instruments ont été indexées sur le quotient familial.

La nouvelle structuration de l'équipe

Après bilan, les structures de gouvernance instaurées en 2016 ont été suspendues fin 2019. La crise sanitaire a retardé la conception concertée d'une organisation en phase avec les enjeux de l'établissement finalement déployée en septembre 2022. **L'équipe est désormais structurée en 7 pôles**, 4 relevant d'esthétiques ou champs disciplinaires et 3 d'enjeux transversaux. Les coordinateurs et la direction forment le conseil de coordination. Chaque pôle est doté d'une feuille de route bisannuelle décrivant ses objectifs opérationnels (missions pérennes, veille sectorielle, capacité de proposition et d'innovation...). **Ces 7 axes structurels et la matière déjà issue de leurs travaux nourrissent et constituent le cadre de mise en œuvre du présent projet d'établissement**.

II. Apprendre et pratiquer

1. Les principes pédagogiques

Le collectif

Dès le plus jeune âge et tout au long de la formation de même que pour pratiquer en amateur, le collectif fonde l'ensemble des propositions du conservatoire. **A tous niveaux, « faire ensemble » constitue un moteur important des apprentissages, l'expérimentation et l'expérience partagées favorisant la construction mutuelle des compétences comme du sens.** Mais « faire ensemble » en est aussi la finalité ; et par leur vitalité, les multiples formations d'ensemble, les projets en théâtre comme en musique et quel que soit l'univers artistique exploré, en témoignent avec force.

Une approche globale

Les pratiques artistiques mobilisent simultanément **les sphères sensorielle, corporelle, émotionnelle, culturelle, cognitive, créative et relationnelle.** S'y initier ou rechercher l'excellence nécessite de **les appréhender de façon synergique** pour construire, consolider, perfectionner un tout indissociable de savoirs, savoir-faire et savoir-être.

Cheminer à son rythme

Tout le monde peut accéder à une pratique artistique vectrice d'épanouissement, d'une capacité accrue d'expression et de relation à autrui ou au monde. Ce postulat se concrétise au conservatoire par un environnement formatif ouvert, **permettant à chacun de moduler son parcours**, sa pratique selon son projet, ses aspirations ou ses caractéristiques. Ces principes fondent en particulier les démarches d'accueil et d'inclusion des personnes en situation de handicap ou à besoins spécifiques.

Etre acteur de son parcours

S'insérer dans un tissu local de pratique amateur, impulser et porter un projet artistique propre, préparer l'entrée dans l'enseignement supérieur suppose d'être en capacité de piloter son parcours. Il s'agit de comprendre son environnement, de faire preuve d'autonomie, d'exercer à bon escient un sens critique. De telles compétences se construisent progressivement dès le plus jeune âge, par des dispositifs, des cursus ouvrant à des espaces de choix, de prise de parole, d'initiative, d'inventivité.

L'évaluation

A tout niveau, **l'évaluation est indissociable de l'apprentissage et permet d'accompagner, de donner de la valeur aux progrès et aux réussites ;** d'identifier les difficultés et de trouver des solutions. Comme toute pratique artistique, elle est globale et s'exerce sur un temps long. Si les passages des principaux paliers de progression offrent l'occasion de bilans plus approfondis revêtant une forte symbolique, l'objectif de l'ensemble des processus évaluatifs est avant tout d'apprendre à s'évaluer soi-même, à aiguïser sa réflexivité sur ses propres productions, à poser mutuellement un regard juste et constructif sur celles de ses pairs pour ainsi construire une vraie autonomie.

2. Objectifs généraux des parcours pédagogiques

Objectif 1 : Poursuivre le développement de propositions d'accueil, d'accompagnement et d'inclusion des personnes en situation de handicap ou à besoin spécifique.

Objectif 2 : Mettre en place des nouveaux règlements des études et intérieur (échéance 2025)

Objectif 3 : Dans une dynamique de réseau, après selon l'opportunité par disciplines, esthétiques ou spécialités, mettre en place un cursus de cycle 3 conduisant au diplôme national d'études musicales et le cas échéant théâtrales (DNEM/DNET) (échéance 2026)

3. L'accès à la pratique artistique

L'entrée dans une pratique artistique et les premières années d'apprentissage fondent la motivation et les compétences socle à partir desquelles s'élaboreront toute pratique avancée à venir, professionnelle ou en amateur. Si l'envie de débiter une pratique artistique émerge souvent au sein du cadre familial ou social proche, pour d'autres, l'école ou toute autre structure fréquentée par l'enfant ou le jeune jouent à cet égard un rôle déterminant. On voit ainsi toute la pertinence de travailler cet enjeu en étroite corrélation avec celui de l'Education Artistique et Culturelle. **Quels sont, selon les publics, les déclencheurs ou les freins pour s'engager et poursuivre l'apprentissage d'un art ? Comment l'offre du conservatoire peut-elle constituer encore mieux un terrain/terreau favorable pour l'épanouissement de personnalités, de projets artistiques solides, riches et diversifiés ?**

Ces enjeux concernent aussi bien le théâtre que la musique et ses différents champs esthétiques, et y répondre suppose de s'attacher à éviter tout stéréotype dans le choix d'une pratique (de genre, culturel, social...). Ce chapitre aborde certains points communs et détaille les propositions concernant l'entrée en musique ou transdisciplinaire. D'autres, particulières au théâtre, au jazz ou à la création seront ensuite déclinées au fil des chapitres correspondants.

Afin de répondre à la diversité des publics et de leurs attentes, le conservatoire s'est engagé dans la diversification des voies d'accès à la pratique artistique et des propositions destinées aux jeunes élèves, en cycle 1. Comme indiqué ci-avant (cf chap I.6), cela se traduit par la mise en place de classes artistiques dans certains établissements scolaires et par la diversification des esthétiques des pratiques collectives cycle 1. Cette démarche sera à consolider dans le temps et à suivre pour en évaluer les effets et ajuster les propositions. Trois objectifs principaux se dégagent aujourd'hui et afin de concrétiser ces perspectives, la matière réflexive apportée par le pôle Entrée en musique devra être mise en forme au regard des moyens disponibles :

Objectif 4 : Repenser l'éveil musical pour intégrer la découverte instrumentale (échéance 2024) puis pour intégrer une dimension transdisciplinaire musique/théâtre (échéance 2026)

Objectif 5 : Après bilan d'étape de Bellochant scène, de l'Orchestre à l'école de Denicé et des ateliers CHAM, proposer une évolution du cycle 1 pour renforcer le collectif et l'articulation par la pratique des 3 domaines FM/chorale/instrument. (échéance 2026)

Objectif 6 : Développer l'offre destinée aux grands débutants (à partir de 10 ans) par des propositions adaptées aux différents âges et profils (progressivement à partir de 2024)

En parallèle plusieurs points devront faire l'objet d'une attention constante afin d'imaginer, préciser, améliorer et compléter toute forme de proposition :

Les temps de l'élève et les mobilités : les difficultés générées par la nécessité de venir plusieurs fois par semaine au conservatoire font souvent figure d'obstacle. Mais y remédier semble entrer en contradiction avec l'objectif de qualité des formations dispensées. Sans a priori, il conviendra d'étudier toute solution : cursus différenciés dès l'entrée en musique, covoiturage, enseignements délocalisés...

L'accompagnement administratif est une condition indispensable clairement identifiée pour permettre une continuité de pratique aux enfants issus de Bellochant scène mais aussi d'autres dispositifs. Celui-ci pourra se concrétiser par un accueil spécifique, délocalisé, des relais locaux...

L'accueil, l'inclusion et l'accompagnement des personnes en situation de handicap ou à besoin spécifique. L'accès à la pratique artistique constitue à cet égard un moment décisif qui devra faire l'objet d'un soin particulier.

4. Le théâtre

Le théâtre a fait son entrée progressive au conservatoire depuis 2019 (cf chap. I.6) et en septembre 2023, la première promotion d'élèves des cursus d'art dramatique a été recrutée. Ainsi, les enjeux autour de cette nouvelle spécialité au conservatoire sont nombreux. Il s'agit avant tout de permettre à ce secteur d'enseignement de trouver toute sa place au sein de l'établissement et sur le territoire en articulation et en complémentarité avec les propositions des différents partenaires.

Positionné au sein du pôle voix, théâtre, arts de la scène, il s'agit d'emblée d'affirmer une approche transversale. Les porosités, les circulations entre formes artistiques sont en effet fréquentes, chacune questionnant et nourrissant l'autre. Elles seront recherchées à chaque fois que possible, en particulier avec les classes de chant. Ainsi, un enseignement du chant est inclus aux cursus des comédiens. Réciproquement, l'enjeu sera d'intégrer aux parcours de formation en chant, le travail corporel, sur le texte et la dimension scénique, suivant la voie ouverte par la classe Belleróchant scène. Par ailleurs, la transversalité sera aussi favorisée pour l'ensemble des parcours en musique.

Cependant, chaque art possède sa propre identité (répertoire, univers culturel, corpus de compétences...) et **il importe que le théâtre puisse se développer pleinement en tant que tel.** C'est une condition indispensable à la mise en place de cursus qualitatifs du cycle 1 au cycle 3, c'est aussi un facteur de dynamisme et d'attractivité de cette nouvelle spécialité.

Objectif 7 : Construire un parcours d'enseignement du théâtre en cycles 1 et 2 et si possible 3, complété d'un parcours découverte, d'ateliers d'éveil, d'initiation et à destination des amateurs.

Objectif 8 : Conforter les Classes à Horaires Aménagés Théâtre au collège Jean Moulin et travailler la continuité des parcours des élèves, en amont par une extension au niveau 5^{ème} et en aval, par des cursus au conservatoire et/ou dans le cadre d'un partenariat avec le lycée de secteur concerné.

En parallèle différentes initiatives visant à faire connaître le conservatoire comme porteur de cette nouvelle spécialité seront favorisées, dans la lignée de la fiche action théâtre figurant depuis 2021 au catalogue PLEAC, avec une proposition destinée aux lycéens ou collégiens.

5. Le pôle voix, théâtre, arts de la scène cf aussi chap II. 4

Le chant est en premier lieu représenté au conservatoire par le chant choral, partie intégrante de la formation en cycle 1, ce qui constitue une vraie force à préserver. Mais l'enseignement du chant est aussi proposé depuis longtemps comme discipline principale et déployé selon deux axes : les voix lyriques et voix actuelles (jazz et musiques amplifiées), toutes deux en plein développement. Par ailleurs, un parcours chant enfant a été créé en 2021, il reste à développer. Les parcours sont rattachés aux parcours musique décrits ci-après, mais la **mise en place du pôle Voix-théâtre, Arts de la scène**, permet aujourd'hui de les faire évoluer pour **mieux répondre aux besoins spécifiques des chanteurs concernant le travail corporel, sur le texte et la dimension scénique.**

Objectif 9 : Développer les parcours voix enfants au travers d'enseignements et projets spécifiquement adaptés aux enjeux pédagogiques de ce secteur.

Objectif 10 : Développer et intégrer aux cursus toutes formes de transversalités entre voix et théâtre, en particulier par des projets mêlant les dimensions vocales et scéniques.

6. La musique

Le conservatoire propose deux parcours pédagogiques selon le projet de l'élève. Le parcours PULSE conduit à l'obtention en fin de cycle 3 du Certificat d'Etudes Musicales. Le parcours TEMPO permet une pratique continuée plus souple et axée sur la pratique d'ensemble. A partir du cycle 2, les élèves peuvent choisir une dominante : XVII-XXI (musique occidentale savante du XVII^{ème} au XXI^{ème} s.), jazz, ou création. Ce dernier domaine est aussi directement accessible aux débutants. **L'ouverture esthétique constitue d'ailleurs un point central tout au long des parcours**, et les élèves ont accès à de nombreuses propositions concernant les répertoires traditionnels (musiques à danser françaises, celtiques, des Balkans, des Andes), baroques, les musiques actuelles, le jazz et la création.

En parcours PULSE, chaque fin de cycle donne lieu à un bilan réalisé tout au long de l'année et basé sur les principes d'évaluation formative. Adapté dans son contenu au niveau et à l'âge des élèves, celui-ci est réalisé de façon interne à l'établissement pour le cycle 1. En cycle 2 et 3, une master-class avec un artiste invité permet à l'élève de bénéficier d'un regard extérieur approfondi sur son travail. L'année se clôture par un concert de certification. En cycle 3 le dispositif « Carte blanche » permet aux élèves de clôturer leur parcours par un geste artistique travaillé collectivement et de leur entière initiative. Ces processus d'évaluation inaugurés en 2021 doivent mieux s'ancrer dans l'établissement. Si besoin, des correctifs ou amendements pourront être apportés.

Le déroulement détaillé de l'ensemble des parcours pédagogiques sera synthétisé et consigné dans un nouveau règlement des études qui sera publié d'ici 2025.

Afin de solliciter un changement de classement vers la catégorie Conservatoire à Rayonnement Départemental, une préfiguration du parcours diplômant conduisant au DNEM sera initié dès 2023/2024.

7. Le pôle XVII-XXI

Les répertoires de musique occidentale savante du XVII^{ème} au XXI^{ème} siècle ont longtemps constitué le cadre général de l'enseignement musical au conservatoire. Pourtant, s'ils irriguent toujours une large part des activités, on peut formuler le constat paradoxal de leur moindre visibilité explicite dans un contexte où l'enseignement d'autres esthétiques s'est beaucoup affirmé et où les ensembles et classes d'instruments diversifient les répertoires. L'enjeu est donc de développer autour des répertoires anciens, classiques à contemporains, un environnement formatif vivant et ancré dans le monde d'aujourd'hui favorable à leur appropriation par les élèves.

Une organisation modulaire des enseignements des cycles 2 et 3 a été mise en place en 2015 ; elle concerne le langage musical et ouvre à de nombreuses possibilités de découverte ou d'initiation à d'autres esthétiques ou formes d'expression. Si ce dernier point s'avère très positif, après bilan, ce fonctionnement par modules est questionné quant au manque constaté de suivi et de cohésion des compétences de langage musical. Des améliorations ont déjà été opérées ces dernières années par la mise en place d'un cheminement fléché concernant les modules « langage et culture », mais il apparaît cependant nécessaire, de procéder à une remise à plat plus approfondie de cette organisation.

Objectif 11 : Repenser les enseignements relatifs au langage musical en cycles 2 et 3 dans leur organisation, les durées, les temporalités et les pédagogies (échéance 2024)

Objectif 12 : Développer différentes propositions pédagogiques permettant d'accroître la place de la musique de chambre (échéance 2024)

Objectif 13 : Renouveler l'approche de la culture musicale, en particulier par une dynamique d'école du spectateur en lien avec les scènes locales ou régionales.

8. Le pôle Création

cf aussi chap 1.6

Mis en place en 2021 au départ d'enseignements existants et d'un pôle ressource d'enseignants fortement mobilisés sur cet enjeu, le pôle Création déploie aujourd'hui son activité selon deux axes.

- Proposer à l'ensemble des élèves du conservatoire un large panel de découverte de différents modes de création sous formes d'ateliers annuels ou de modules trimestriels : 1^{ères} compos, atelier bidouille, électromix, improvisation générative, cordes amplifiées...
- Structurer des parcours dont la discipline principale est la création pensée sans restriction d'univers esthétique, accessibles avec ou sans pratique musicale antérieure, dès 7 ans et jusqu'au cycle 3 en parcours PULSE, ou dans une pratique continuée en parcours TEMPO.

En plus de contenus spécifiques, le pôle Création se caractérise aussi par un environnement pédagogique innovant recherchant l'émancipation de l'élève qui est accompagné tout au long de son projet artistique par les enseignants et par ses pairs. Il construit en parallèle les compétences pertinentes pour sa démarche, en puisant de façon personnalisée dans un ensemble de ressources.

Le pôle Création s'inscrit dans un environnement riche d'acteurs complémentaires permettant de penser ce secteur dans une logique de filière ou d'écosystème :

- la spécialité musique au lycée Claude Bernard basée sur un enseignement en mode projet favorisant l'émergence des expressions artistiques des élèves,
- le festival Nouvelles Voix porté par le Théâtre de Villefranche et en particulier Les Envolées, dispositif d'accompagnement de groupes émergents,
- le tremplin l'Ampli créé en 2022 par la Communauté d'Agglomération afin de valoriser et d'accompagner des projets en phase de préprofessionnalisation,
- le conservatoire qui propose un environnement formatif complet et ouvert.

Après 2 ans de fonctionnement, le pôle arrive à un moment charnière et l'heure est à un bilan d'étape afin d'engager la phase suivante de son développement. Les publics ayant spontanément afflué vers cette nouvelle proposition sont principalement des élèves déjà musiciens en recherche d'une nouvelle orientation à leur pratique. Certains d'ailleurs sont déjà engagés en autodidactes dans cette démarche, et/ou qui en raison de besoins spécifiques, ne trouvaient pas dans l'offre existante de proposition adaptée. Les échanges avec les acteurs du territoire des champs éducatif et jeunesse ont montré tout l'intérêt des propositions du pôle au regard des attentes des jeunes, mais aussi la nécessité d'une démarche proactive pour aller à leur rencontre, ceux-ci n'identifiant pas du tout le conservatoire comme une structure susceptible de disposer d'une offre s'adressant à eux. Dans cette optique en 2023/2024, un travail d'écriture slam/rap est proposé en deux formats différents à des élèves de 5^{ème} des collèges Claude Bernard et Maurice Utrillo et quelques ateliers ponctuels se dérouleront en lien avec les centres de loisirs et le mercredi au foyer du théâtre de Villefranche.

Objectif 14 : Elargir par des propositions adaptées, le socle de recrutement des élèves en direction des jeunes, en particulier ceux qui ne connaissent pas le conservatoire.

Objectif 15 : Adapter le parcours et les formats pédagogiques à la perspective d'un nombre plus important d'élèves, d'âges et de niveaux diversifiés.

9. Le pôle Jazz

Depuis 2012, le jazz est accessible au conservatoire au titre de dominante des parcours diplômants. Très structuré, ce cursus est reconnu au-delà du territoire pour la qualité des enseignements proposés, attirant régulièrement des étudiants en quête de perfectionnement. Plus récemment des ateliers ont été ouverts dès le cycle 1, offrant une première approche de cette esthétique.

Ces acquis demeurent à conforter et à approfondir durant les années à venir au regard de l'évolution de l'établissement et des perspectives nouvelles. Il importera également de renforcer la porosité inter-esthétique et les liens avec le théâtre.

Objectif 16 : Mener une étude de faisabilité et mettre en place une ou plusieurs nouvelles propositions autour du jazz :

- entrée en musique collective par le jazz, au sein du conservatoire et/ou dans le cadre d'un partenariat avec un établissement scolaire*
 - proposition destinée aux adolescents et adultes amateurs de fanfare de rue théâtralisée*
-

10. Les amateurs

La vocation première du conservatoire consiste à former des musiciens et comédiens amateurs. Permettre aux élèves en fin de cursus ainsi qu'à tout amateur du territoire de poursuivre leur pratique dans des conditions favorables prolonge et confère tout son sens à l'action pédagogique, et le conservatoire déploie à cet effet un ensemble de moyens :

- De très nombreuses pratiques collectives, mais aussi des modules ou stages sont accessibles aux amateurs en dehors de tout cursus et ceux-ci peuvent également solliciter un soutien instrumental afin de consolider leurs acquis techniques.
- Le conservatoire propose des lieux de répétitions à plusieurs chorales associatives ou à des groupes de musiques actuelles, en particulier sur le site de Jassans-Riottier. Par ailleurs, le partenariat avec l'ADEPA (école de musique associative de St Etienne des Oullières qui fédère 3 harmonies fanfares) constitue un lien important avec la pratique amateur concrétisé de manière variable selon les projets annuels.
- Les trois orchestres associatifs (Cordes en Calade, Opus 92 et le Big-Band) encadrés par des enseignants du conservatoire constituent le cœur de l'engagement du conservatoire pour le développement des pratiques amateurs.

Ces formations montrent chaque année leur vivacité lors de concerts remarquables sur le territoire ou à l'extérieur lors desquels elles s'associent souvent à des écoles ou à d'autres ensembles du conservatoire. Leur dynamisme repose sur un vivier d'adultes amateurs du territoire très engagés dans cette pratique exigeante et auxquels se mêlent les élèves de cycle 3 (entre 30 et 40% des effectifs de Cordes en Calade et d'Opus92).

Au terme de leur cursus, ces jeunes musiciens peuvent dans ce cadre, se projeter dans une continuité de pratique porteuse de sens.

Objectif 17 : Soutenir le rayonnement des orchestres sur le territoire et au-delà, en particulier sur le plan technique.

III. Le conservatoire sur son territoire : perspectives

1. L'Éducation Artistique et Culturelle (EAC)

L'éducation artistique et culturelle constitue une mission importante des conservatoires ; c'est également un objectif central de la politique culturelle du territoire qui a engagé un Plan Local d'Éducation aux Arts et à la Culture et obtenu le label 100% EAC.

Au moment de la création de la Communauté d'Agglomération en 2014, les interventions musique dans les écoles élémentaires ont joué un rôle déterminant, en établissant un lien profond entre le conservatoire et les communes, depuis maintes fois salué et approfondi au fil des années. Depuis 2021, ce champ d'action s'est étendu aux structures petite enfance.

En concentrant une force pédagogique et artistique pérenne de proximité, le conservatoire met en œuvre des projets qualitatifs favorisant la mixité des publics par la mobilisation des écoles, parfois associées à des élèves du conservatoire, à des partenaires et/ou des artistes invités. Cette action inscrite dans la durée s'appuie sur un travail partenarial de fond et permet aux enfants, au fil des années, de se construire un riche corpus d'expériences et de compétences artistiques.

Ces dernières années, l'Orchestre à l'école de Denicé et la classe Bellerophon scène à l'école Jacques Prévert, dispositifs charnières entre EAC et enseignement spécialisé, ont permis d'initier à la pratique artistique des enfants dont les familles ne s'adressent pas spontanément au conservatoire. Ces nouveaux dispositifs interpellent l'équipe sur la continuité à apporter pour permettre à ces élèves de poursuivre leur pratique. Ces enjeux sont à travailler de façon synergique entre les *pôles EAC et entrée en musique* (cf chap. II. 3) et sont au cœur du présent Projet d'Établissement.

Par ailleurs, le conservatoire mobilise ponctuellement d'autres actions relevant de l'EAC, comme les interventions théâtre ou musiques urbaines proposées en collège et lycée en 2022 et 2023.

Objectif 18 : Valoriser l'action en milieu scolaire sur le territoire par des projets artistiques à fort rayonnement et plus souvent articulés avec le conservatoire ou avec des établissements culturels ou médicosociaux du territoire.

Objectif 19 : Mener une étude de faisabilité sur une extension de l'EAC à de nouveaux publics, en particulier aux écoles maternelles pour le cas échéant, déployer de nouvelles actions.

2. L'action territoriale et les partenariats

Les évolutions territoriales successives ont conduit le conservatoire à élargir son territoire de rayonnement. Mais l'expérience montre que délocaliser une proposition pédagogique ou une manifestation publique sur une commune ne suffit pas à créer du lien, à faire sens.

Aller à la rencontre des habitants nécessite de s'appuyer sur l'existant et en amont, d'avoir clarifié ensemble le contexte et la finalité de l'action : Quoi faire ? Où ? Avec qui ? Comment et surtout pourquoi ? "Faire territoire" avec les communes ou les quartiers suppose de rechercher et renouveler la rencontre, la connaissance et la compréhension mutuelles des attentes, des besoins et des contraintes, et ainsi de développer une culture partenariale commune.

L'enjeu pour le conservatoire est, dans la limite de ses moyens, de mieux répondre présent, aux besoins et attentes territoriales tout en conservant la cohérence et la pertinence de son action. Le *pôle action territoriale et partenariats* contribue avec pertinence à renforcer cet ancrage sur les communes.

Objectif 20 : Au départ d'un état des lieux des liens possibles sur le territoire et en particulier sur les communes rurales, développer des compétences partenariales partagées avec différents acteurs afin de faciliter la mise en œuvre et la répétition de projets.

Objectif 21 : Pérenniser les Journées Portes Ouvertes sur l'ensemble du territoire avec un format d'une semaine, en rationalisant l'élaboration, le pilotage et la communication.

L'activité du conservatoire se répartit sur trois sites d'enseignement, le bâtiment principal à Villefranche-sur-Saône et deux sites complémentaires sur les communes de Limas et Jassans-Riottier. Si le fonctionnement de l'établissement est commun aux trois lieux, les sites de Limas et Jassans-Riottier constituent des relais de proximité facilitant la mise en place, sur leur aire géographique et au plus près des habitants, de liens et de dynamiques partenariales spécifiques qu'il convient de conforter.

3. La saison artistique

La saison artistique représente la finalité du travail pédagogique et en constitue tout à la fois un temps incontournable, tant la rencontre avec le public et les moments de finalisation de projets s'avèrent décisifs pour cristalliser les compétences, donner du sens, construire la motivation et une socialisation riche autour des pratiques artistiques.

Si le conservatoire porte plus de 140 manifestations annuelles, nombre d'entre-elles relèvent du quotidien pédagogique en permettant aux élèves dès leur plus jeune âge, de partager avec leurs familles leurs progrès et le fruit de leur travail. Mais chaque année, de nombreux projets artistiques ambitieux sont mis à l'honneur. Conçus en transversalité entre plusieurs classes, groupes, esthétiques et désormais pour certains en lien avec le théâtre, ils mêlent des publics différents et intègrent souvent la participation d'artistes invités et/ou des partenariats avec des structures locales. Ainsi, la saison constitue un levier important pour renforcer l'ancrage et la visibilité du conservatoire sur le territoire, et favoriser l'appropriation par les habitants de cet équipement commun. **Affirmer la qualité, la pertinence, le rayonnement de ces projets renforcera le positionnement du conservatoire comme acteur important de la diffusion artistique sur le territoire.**

A l'occasion d'un renouvellement important de l'équipe technique et administrative, l'ensemble des processus d'élaboration et de pilotage de la saison ont été refondus. En raison des deux années de crise sanitaire, ceux-ci ont été pleinement mis en œuvre pendant une seule saison complète au cours de laquelle les deux agents (chargée de projets et régisseur) étaient en phase de prise de poste. Il sera donc prioritaire de les stabiliser, de les affiner ou corriger si besoin, car **le déroulement fluide de la saison sur le plan organisationnel et technique constitue un facteur majeur de sérénité du travail de l'équipe.**

Les principaux freins auxquels se heurte le conservatoire dans la mise en œuvre des projets artistiques sont d'ordre matériel et logistique : manque de disponibilité de l'auditorium et de son équipe technique mais aussi difficulté d'accorder ses différents usages ; manque de lieux de diffusion adaptés et de jauge suffisante, manque de moyens humains pour assurer l'installation et/ou la prise en charge technique des manifestations, mais aussi pour assurer la communication et la valorisation des projets. L'établissement pallie autant que possible à ces obstacles quotidiens, au prix d'un engagement humain important de ses agents, susceptible parfois de conduire à l'épuisement.

Pour faciliter cette prise en charge, les moyens budgétaires en fonctionnement ont été accrus ces dernières années, mais dans une proportion encore insuffisante. Si une réponse ambitieuse et pérenne est envisagée pour le prochain mandat, il convient dans l'immédiat de consolider les ressources du conservatoire affectées à cette mission centrale de son activité.

Objectif 22 : Renforcer et stabiliser les moyens techniques, logistiques et de communication.

Objectif 23 : Stabiliser les processus d'élaboration, de pilotage et de suivi de la saison

4. Faire ensemble : la participation des élèves et des familles

Si le conservatoire dispose d'une expertise indéniable pour concevoir et mettre en œuvre une masse aussi importante que diversifiée de réalisations reconnues pour leur qualité, imaginer au cœur de cette machinerie complexe de réels espaces d'expression et de participation pour les personnes n'a rien de simple. Tous les retours positifs, critiques, constructifs formulés auprès des professeurs, de l'administration ou de l'établissement sont écoutés avec la plus grande attention, mais cela ne saurait remplacer des espaces structurels qui restent à imaginer afin de faire vivre ce dialogue.

Un conseil d'établissement existait par le passé, tel que requis par les textes cadres, mais il ne s'est pas réuni de longue date et les bouleversements successifs liés au changement de direction, d'exécutif et à la crise sanitaire n'ont pas encore permis de le relancer, ce devra être une priorité.

En 2018, une tentative de mise en place d'un conseil des élèves poursuivait ce même objectif, mais le résultat s'était avéré peu probant faute de représentativité des candidats.

Enfin, l'absence au sein du bâtiment principal d'espace physique de rencontre et de convivialité, ne favorise pas non plus l'initiative, la participation qui pourraient se faire jour dans un tel lieu. Ce point devrait être corrigé à échéance 2024/2025 (cf chap IV. 6).

L'ASPEL (association des parents d'élèves et élèves adultes du conservatoire)

Depuis 50 ans, l'ASPEL fédère de nombreuses familles du conservatoire à qui elle propose différents services, en particulier pour l'assurance des instruments. Elle constitue un appui précieux pour l'organisation de temps conviviaux en marge des manifestations ou pour faciliter certains projets (achat d'accessoires, aide à l'installation, au transport des élèves...). **L'ASPEL constitue le premier relai entre le conservatoire et les parents d'élèves et élèves adultes et ce lien devra être préservé.**

Objectif 24 : Mettre en place un conseil d'établissement (échéance 2024)

Objectif 25 : Imaginer et mettre en place des espaces d'expression et de participation à la vie de l'établissement pour les élèves selon leur âge, et pour les familles.

Mais pour que de telles actions fassent sens, l'esprit de dialogue et de participation doit traverser l'ensemble de l'activité du conservatoire et en particulier animer les pédagogies (cf chap II.1). C'est l'objectif poursuivi par une organisation des parcours incluant de nombreux espaces de choix et de personnalisation, par des dispositifs centrés sur l'élève et son projet comme les cartes blanches, le parcours création ou l'évaluation, mais aussi et surtout c'est ce qui se joue au sein de chaque cours dans une posture réciproque enseignant / apprenant(s), fondée sur l'écoute et la co-construction.

5. Au cœur d'un réseau d'établissements

Le conservatoire est pleinement partie prenante du Schéma Départemental du Rhône, département au sein duquel il constitue le seul équipement structurant. Également subventionné par le département de l'Ain, il devra à l'avenir s'inscrire plus avant dans les dynamiques aindinoises en particulier sur le secteur de la Dombes.

A cet égard, le dialogue est engagé avec le CRD de du Grand Bourg dans le but d'une mise en réseau autour des cursus diplômants conduisant au DNEM et dans un 2^{ème} à la mise en place de CPES.

IV. Le conservatoire au cœur de la collectivité

1. L'équipe et la structuration en 7 pôles

En septembre 2023, l'équipe compte 60 agents pour 47 ETP (équivalent temps plein) plus 0,8 ETP correspondant aux 2 postes de techniciens son et lumière de l'auditorium (agents de la commune de Villefranche-sur-Saône) financés à 40% par la communauté d'Agglomération, répartis comme suit :

- Direction : 2 postes, 2 ETP ;
- Administration : 4 postes, 4 ETP (dont 0,5 ETP affecté à la bibliothèque, 1 agente positionnée comme coordinatrice de l'administration, + des prestations d'accueil externalisées pour au moins 6h/s) ;
- Entretien : 1 poste, 1 ETP + une prestation complémentaire externalisée ;
- Technique : 1 poste, 1 ETP ; +0,8 ETP pour les 2 régisseurs de l'auditorium, + 8 000€ de budget fonctionnement pour des prestations techniques ;
- Pédagogie : 51 postes, 39 ETP + 1 apprenti sur un poste d'intervenant en milieu scolaire, dont 11 PEA (Professeur d'Enseignement Artistique, cat. A) soit 9,25 ETP.

Une équipe structurée en 7 pôles

Comme mentionné plus haut (cf chap I.6), la nouvelle structuration de l'équipe se veut opérationnelle. Il s'agit de corrélérer directement les objectifs et les enjeux de l'établissement à son organisation afin de parvenir à un fonctionnement plus agile, plus fluide, plus efficace.

Ce projet d'établissement en témoigne et nombre des objectifs égrenés au fil des pages résultent directement du travail de diagnostic réalisé avec l'équipe, des feuilles de routes établies en concertation avec chaque pôle et de la riche matière réflexive déjà produite par chacun depuis septembre 2022. Leur fonctionnement est détaillé sur un document spécifique.

Mise en place en septembre 2022, cette nouvelle organisation doit maintenant se stabiliser et être amendée si besoin. Le bilan de la 1^{ère} année montre que nombre d'objectifs inscrits sur les feuilles de route ont été atteints plus rapidement que prévu. Plusieurs propositions trouvent déjà concrétisation en septembre 2023, d'autres devront être traitées pour mise en œuvre en 2024.

Objectif 26 : Stabiliser la structuration par pôles en veillant à ce que l'esprit et les objectifs en soient respectés, à savoir : la participation de tous, la fluidité et l'efficacité des processus, l'ancrage des démarches dans les réalités professionnelles de l'équipe.

Par ailleurs, depuis plusieurs années le conservatoire connaît un important renouvellement de son équipe (50% de nouveaux agents en 5 ans), ceci en grande partie du fait d'une charnière générationnelle, mais pour d'autres agents il s'agit de choix d'évolution personnelle et professionnelle. Ce mouvement est amené à se prolonger encore quelques années.

Dans ce contexte, il faut saluer la qualité des dynamiques au sein de l'équipe et la préserver doit être une priorité. **C'est en effet un facteur décisif de la pertinence d'action du conservatoire en regard des défis d'aujourd'hui et des perspectives ambitieuses qui s'annoncent.**

2. La Communauté d'Agglomération

En 2023, la Communauté d'Agglomération s'est dotée d'un Projet d'Administration structuré selon quatre orientations qui résonnent avec le présent projet d'établissement :

- Affirmer notre identité commune et donner du sens à l'action du collectif,
- Assurer nos responsabilités partagées pour libérer les énergies,
- Adapter nos modes de travail et notre niveau de service aux attentes des usagers, élus et agents,
- Renforcer la performance de notre action et moderniser nos pratiques.

S'agissant d'un service extérieur avec de multiples spécificités sectorielles, la cohésion et le sentiment d'appartenance du conservatoire vis-à-vis de l'ensemble des services de la Communauté d'Agglomération doivent être constamment recherchés. La direction et l'administration assurent au quotidien ces liens, ce relais. Récemment, de nouvelles dynamiques, propositions et envies allant dans ce sens sont apparues ; elles sont à encourager et à concrétiser.

3. Le numérique

Comme mentionné ci-avant (cf chap I.6), un plan numérique a été déployé au conservatoire entre 2020 et 2022 prenant appui sur des réflexions antérieures et des ressources internes au conservatoire. Il comportait :

- Un volet matériel (ordinateurs portables, smartphone, équipement des salles en vidéoprojecteurs...),
- Un volet formation assuré par 3 agents du conservatoire,
- Et un volet logiciel avec l'abonnement à l'application PADLET. Cette application est aujourd'hui très largement utilisée pour la communication et la coopération internes à l'équipe mais également par les enseignants dans le dialogue pédagogique avec les élèves ou les échanges partenariaux.

Par ailleurs, le logiciel professionnel utilisé par le conservatoire DUONET pour sa gestion pédagogique et administrative mais aussi pour la communication avec les usagers a mis en place d'un ENT (Espace Numérique de Travail). Le conservatoire suit cette possible évolution avec attention, tant cette fonctionnalité répondrait à un besoin réel des pédagogies d'aujourd'hui.

Bien sûr, les questions numériques au conservatoire concernent massivement le pôle Création équipé de matériel spécifique nécessitant une mise à jour et un renouvellement régulier.

La ville et la Communauté d'Agglomération ont mutualisé leurs DSI (Direction des Systèmes d'Information) et se sont engagées dans un vaste plan de refonte de leur infrastructure numérique mais aussi de renouvellement de l'ensemble du parc informatique et des applications. La direction et l'administration du conservatoire ont déjà bénéficié de ce renouvellement qui concernera l'ensemble de l'établissement dans le courant de l'année 2024. Dans ce cadre, un portail WIFI a récemment été déployé dans le bâtiment principal.

Ainsi, les outils et les usages du numérique se sont en quelques années rapidement développés et améliorés au conservatoire. **Il importe cependant de conserver une vigilance constante sur ce secteur pour actualiser les moyens comme les usages et surtout veiller à leur positionnement en juste proportion des interactions humaines.**

4. La communication

Les diagnostics réalisés avec l'équipe sur le fonctionnement du conservatoire, en particulier sur la saison, ont pointé au fil des années et de manière constante des manques de moyens importants portant sur la communication interne et externe. Différentes améliorations ont pu être apportées récemment : concernant la communication interne grâce à l'application PADLET (cf ci-avant), concernant la qualité des documents papiers grâce à un travail avec le service communication et pour les documents internes grâce à l'arrivée au sein de l'équipe d'une agente administrative disposant d'un haut niveau de compétence dans ce domaine. Le lien avec la presse a également été identifié comme point largement perfectible.

La création s'un site internet spécifique pour le conservatoire a été décidée en 2022 et le projet engagé. Le site sera en ligne début 2024 et ouvrira à de nouvelles potentialités. L'arrivée de ce nouvel outil, suscitera néanmoins de nombreuses questions. En effet, le faire vivre et évoluer dans le temps, mais aussi utiliser au mieux les fonctionnalités rattachées (agenda, actualités, newsletters), constituent des enjeux importants.

Se pose également la question des réseaux sociaux, lesquels ? Pour quels publics ?

A ce stade, il apparaît nécessaire, en lien avec le service communication, de mettre à plat ces avancées récentes pour penser le fonctionnement et l'articulation des différents outils de manière globale et la plus efficiente possible. Cette réflexion devra être menée sur la base des moyens humains disponibles, mais la perspective de les conforter devra également être abordée.

Objectif 27 : Faire vivre le nouveau site internet et articuler avec cohérence son usage à celui d'autres moyens de communication (papier, réseaux sociaux, presse...)

5. La bibliothèque

La bibliothèque du conservatoire est riche d'un fonds de près de 60 000 documents dont 13 000 notices. A la suite du rattachement de l'école de musique de Limas en 2000, son fonctionnement a été confié à une enseignante artistique à temps complet dont le poste était entièrement dédié à cette mission, jusqu'au départ en retraite de l'agente en 2023. A compter de septembre 2023, 50% du poste d'une agente administrative disposant de compétences musicales est affecté à la bibliothèque. Jusqu'alors à mi-temps, l'agente a vu son poste passer à temps complet.

En parallèle, un groupe de travail chargé de mener une réflexion pour préfigurer les nouveaux contours d'une bibliothèque restructurée a été mis en place en 2023. Il faut noter que ce travail s'effectue en complément des démarches en cours concernant les locaux, décrites ci-après.

La bibliothèque constitue une précieuse ressource pour l'établissement à laquelle l'équipe est très attachée. Mais il importe de se saisir de ce moment charnière pour en questionner le fonctionnement, en préciser les différentes finalités et priorités afin d'impulser une nouvelle dynamique.

Objectif 28 : Mener à bien une restructuration concertée de la bibliothèque (échéance 2025)

6. Les locaux

Le conservatoire dispose de trois sites d'enseignement, à Villefranche-sur-Saône, Limas et Jassans-Riottier. La Communauté d'Agglomération a à cœur d'y programmer avec régularité, des travaux d'entretien, de rénovation ou d'amélioration afin de conserver une bonne qualité d'accueil au sein de ces bâtiments. Pour exemple, un important aménagement a été réalisé à Limas en 2020 afin de créer une salle réellement qualitative dédiée aux musiques actuelles amplifiées.

Le site principal en plein cœur de Villefranche-sur-Saône, est un bâtiment du XVII^{ème} siècle classé Monument Historique. Il présente de nombreux atouts, sa centralité, la qualité architecturale, la présence de l'auditorium, le square... mais également d'importantes contraintes auxquelles le conservatoire est confronté au quotidien : manque de salles et en particulier de grandes salles, difficultés d'usage du fait de la complexité du bâtiment, copropriété entre la ville et la Communauté d'Agglomération, imbriquant une multiplicité de lieux, d'usages et d'utilisateurs. Par ailleurs, le développement du théâtre suppose la prise en compte de besoins spécifiques.

Ces dernières années, une concertation a été menée avec la ville et plusieurs chorales associatives, afin de faire valoir l'impérative nécessité pour le conservatoire d'utiliser pleinement certains espaces, propriété de la ville et jusqu'alors partagés, même si le conservatoire en est de longue date le principal utilisateur. Cette démarche a abouti en 2023, à la signature d'une convention de mise à disposition qui prévoit que la Communauté d'Agglomération peut, après accord de la ville, réaliser les travaux nécessaires aux usages du conservatoire. Une première tranche mise en œuvre en 2023 a permis :

- D'agrandir la salle de percussions,
- De créer une nouvelle salle de cours,
- De créer une salle de repos/repas pour les agents avec un espace de travail,
- De créer un studio de percussions ou salle d'appoint.

Par ailleurs, une étude de faisabilité est menée en vue, d'aménager un vaste local technique juste à côté de la salle des professeurs afin d'y installer la bibliothèque actuellement située au rez-de-chaussée, pour ensuite créer au rez-de-chaussée un espace d'attente et de convivialité destinés aux usagers et une nouvelle salle de cours. Dans l'idéal, cette 2^{ème} tranche sera réalisée en 2024.

En parallèle, différentes démarches et études sont menées pour trouver d'autres lieux que le conservatoire pourrait utiliser à court terme.

Ces recherches de solutions immédiates sont absolument nécessaires au bon fonctionnement du conservatoire. Par ailleurs la Communauté d'Agglomération poursuit une réflexion à plus long terme visant à doter le conservatoire d'un équipement pérenne qualitatif, adapté aux besoins tant pour la musique que pour le théâtre et en phase avec ses ambitions.

Objectif 29 : Mener à bien les travaux prévus et les études de faisabilité en cours dans le but à court terme d'offrir au conservatoire des espaces supplémentaires d'enseignement.

Objectif 30 : Conduire une étude prospective sur de nouveaux locaux afin de disposer des éléments de prise de décision au début du prochain mandat en 2026.

Enfin, la Communauté d'Agglomération réalise actuellement un Schéma Directeur Immobilier Energétique portant sur l'ensemble de ses équipements dont les trois sites du conservatoire. Des diagnostics et préconisations résulteront des travaux d'amélioration du bâti répondant aux exigences environnementales actuelles.

Un projet en actions : synthèse des objectifs

<i>Objectif</i>	<i>Thématique</i>	<i>Descriptif</i>	<i>Echéance</i>
1	Parcours pédagogiques	Poursuivre le développement de propositions d'accueil, d'accompagnement et d'inclusion des personnes en situation de handicap ou à besoin spécifique.	2025
2		Mettre en place des nouveaux règlements des études et intérieurs	2025
3		Dans une dynamique de réseau, après en avoir étudié l'opportunité selon les disciplines, esthétiques ou spécialités, mettre en place un cursus de cycle 3 conduisant au diplôme national	2026
4	Entrée en musique	Repenser l'éveil musical pour intégrer la découverte instrumentale puis pour intégrer une dimension transdisciplinaire musique/théâtre	2024 et 2026
5		Après bilan d'étape de Bello'chant scène, de l'Orchestre à l'école de Denicé et des ateliers CHAM, proposer une évolution du cycle 1 pour renforcer le collectif et l'articulation par la pratique des 3 domaines FM/chorale/instrument.	2026
6		Développer l'offre destinée aux grands débutants (à partir de 10 ans) par des propositions adaptées aux différents âges et profils	2024 et après...
7	Théâtre	Construire un parcours d'enseignement du théâtre à minima en cycles 1 et 2, complété d'un parcours découverte, d'ateliers d'éveil, d'initiation et destinés aux amateurs.	2024 et après...
8		Conforter les Classes à Horaires Aménagés Théâtre au collège Jean Moulin et travailler la continuité de parcours des élèves, en amont par une extension au niveau 5ème et/ou en aval, en étudiant toutes les possibilités de cursus après la 3ème, au conservatoire ou dans le cadre d'un partenariat avec le lycée de secteur concerné.	Au fil des années
9	Parcours voix	Développer les parcours voix enfants au travers d'enseignements et projets spécifiquement adaptés aux enjeux pédagogiques de ce secteur.	2024 et après...
10		Développer et intégrer aux cursus toutes formes de transversalités entre voix et théâtre, en particulier par des projets mêlant les dimensions vocales et scéniques	2024 et après...
11	Parcours musique et répertoires du XVIIè au XXIè s.	Repenser les enseignements relatifs au langage musical en cycles 2 et 3, dans leur organisation, les durées, les temporalités et les pédagogies	2024
12		Développer différentes propositions pédagogiques permettant d'accroître la place de la musique de chambre	2024 et après...
13		Renouveler l'approche de la culture musicale en particulier par une dynamique d'école du spectateur en lien avec les scènes locales ou régionales.	2024 et après...
14	Parcours Création	Elargir par des propositions adaptées, le socle de recrutement des élèves en direction des jeunes, en particulier ceux qui ne connaissent pas le conservatoire.	Au fil des années
15		Adapter le parcours et les formats pédagogiques à la perspective d'un nombre plus important d'élèves, d'âges et de niveaux diversifiés.	Au fil des années

<i>Objectif</i>	<i>Thématique</i>	<i>Descriptif</i>	<i>Echéance</i>
16	Parcours jazz	Mener une étude de faisabilité et mettre en place une ou plusieurs nouvelles propositions autour du jazz :- entrée en musique collective par le jazz, au sein du conservatoire et/ou dans le cadre d'un partenariat avec un établissement scolaire - proposition destinée aux adolescents et adultes amateurs de fanfare de rue théâtralisée	Au fil des années
17	Amateurs	Consolider le rayonnement des orchestres sur le territoire et au-delà	Au fil des années
18	Education Artistique et Culturelle	Valoriser l'action en milieu scolaire sur le territoire par des projets artistiques à fort rayonnement et plus souvent articulés avec le conservatoire ou avec des établissements culturels ou médicosociaux du territoire.	Au fil des années
19		Mener une étude de faisabilité sur une extension de l'EAC à de nouveaux publics, en particulier aux écoles maternelles pour le cas échéant, déployer de nouvelles actions.	2025 et après
20	Action territoriale et partenariats	Au départ d'un état des lieux des liens possibles sur le territoire et en particulier sur les communes rurales, développer des compétences partenariales partagées avec différents acteurs afin de faciliter la mise en œuvre et la réitération de projets.	Au fil des années
21		Pérenniser les Journées Portes Ouvertes sur l'ensemble du territoire avec un format d'une semaine, en rationalisant l'élaboration, le pilotage et la communication.	2024 et après...
22	Saison publique	Consolider les moyens affectés techniques, logistiques et de communication.	2024 et après...
23		Stabiliser les processus d'élaboration, de pilotage et de suivi de la saison	2024 et après...
24	Participation	Mettre en place un conseil d'établissement	2024
25		Imaginer et mettre en place des espaces d'expression et de participation à la vie de l'établissement pour les élèves selon leur âge, et pour les familles.	Au fil des années
26	Equipe	Stabiliser la structuration par pôles en veillant à ce que l'esprit et les objectifs en soient respectés, à savoir : la participation de tous, la fluidité et l'efficacité des processus, l'ancrage des démarches dans les réalités professionnelles de l'équipe.	2024 et après...
27	Communication	Faire vivre le nouveau site internet et articuler avec cohérence son usage à celui d'autres moyens de communication (papier, réseaux sociaux, presse...)	2024 et après...
28	Bibliothèque	Mener à bien une restructuration concertée de la bibliothèque	2025
29	Locaux	Mener à bien les travaux prévus et les études de faisabilité en cours dans le but à court terme d'offrir au conservatoire des espaces supplémentaires d'enseignement.	2024 à 2025
30		Conduire une étude prospective sur de nouveaux locaux afin de disposer des éléments de prise de décision au début du prochain mandat en 2026.	2026